



s.a.r.l.
**LANQUART
BERNARD**
Père & Fils

Fiche technique

515 Rue du Vent de Bise.59112 ANNOEULLIN-
TEL: 03.20.85.64.55- bernard-blanquart-sarl@wanadoo.fr
www.sarl-blanquart.fr

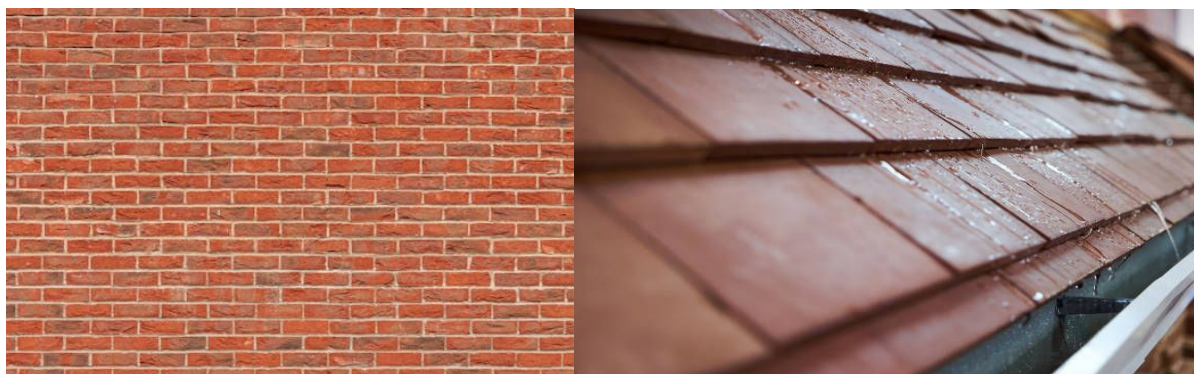
BL HYDRO FACADE ET TOITURE

Hydrofuge et Oléofuge (anti-salissures)

référence : 1072

**Concentré
Dilution x5**

- Sans silicone.
- Oléofuge (anti-salissures) 100% invisible.
- Simplicité de pose.
- Sans odeur.
- Sans solvant. Peut se poser sur un mur légèrement humide.
- Protège contre le gel.
- Non filmogène. Laisse respirer le support.
- Evite l'apparition des verdissures.



DESTINATION :

**Pour façades en briques, pierres reconstituées ou naturelles, murs de clôtures, béton, ciment, crépi hydraulique...
Toitures en tuile terre cuite ou béton, et tout autres matériaux poreux.**

PROPRIETES :

Protège contre le gel.

Non filmogène (pénètre dans les matériaux, ne laisse aucune surépaisseur).

Laisse respirer le support.

Effet perlant.

Bonne tenue au vieillissement.

MODE D'EMPLOI:

Le traitement doit s'effectuer à une température supérieure à 5°C et inférieure à 60°C.

-Protéger toutes les surfaces non concernées par l'application du produit.

-Diluer le produit à raison d'un volume de produit pour 9 volumes d'eau.

-La surface doit être propre, dépoussiérée, saine, non peinte et peu humide.

-Appliquer de préférence à l'aide d'un pulvérisateur type jardin, ou d'un rouleau en 2 couches minimum jusqu'à saturation.

Il est possible d'employer du matériel professionnel (cuve sous pression à 6 bars environ) ou Airless.

Le nettoyage des outils s'effectue à l'eau savonneuse.

Consommation: Selon la porosité du support: 20 litres de solution pour 60 à 160 m².

Etiquetage : -

Les indications portées sur cette fiche sont fournies à titre d'information, elles ne peuvent engager la responsabilité de notre société en cas de mauvaises utilisations du produit ou du non respect des recommandations. Etant donné le nombre de matériaux et les différences de qualité, nous recommandons à tout utilisateur d'effectuer des essais préalables dans les conditions normales d'emploi.

20200805